



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2023.....

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AOUSTRILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Thierry CHAUVEAU, Maire de SAINT-AOUSTRILLE.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2023

Présents : M. AUCANTE Pascal, Mme DESMAZIÈRES Caroline, M. CHAUVEAU Thierry, Mme COFFIN Martine, M. FEUILLADE Claude, M. SEBOT François, M. SIAUDEAU Jean-François, M. SUREAU Thibaut

Secrétaire de séance : M. SUREAU Thibaut

Absents : M. FEUILLADE Jérôme, Mme MARQUET Sophie, M. OUVRAT Romain

Département de
L'INDRE

Canton de
LEVROUX

Mairie de
SAINT-AOUSTRILLE

Délibération
2023-40

Objet de la
Délibération :

Projet de Centrale
Biométhane des Champs
Forts

2023-40 : Projet de Centrale Biométhane des Champs Forts

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal les résultats de la consultation du public relative à la création d'une unité de méthanisation sur la commune.

Il est rappelé que la demande d'enregistrement déposée par le président de la SA CBFOR pour la mise en place de cette unité de méthanisation rentre dans le cadre d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Pour mémoire la consultation du public s'est tenue du lundi 23 octobre 2023 au lundi 20 novembre 2023 inclus. Aucune personne ne s'est déplacée en mairie en mairie pour consulter les documents mis à disposition.

À ce titre aucune observation n'a pu être relevée.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de méthanisation rentre dans le cadre de la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et la loi d'Accélération des Énergie Renouvelables promulguée le 10 mars 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Émet un avis favorable** au projet de création d'une unité de méthanisation, porté par la société SAS CBFOR, sur la commune de Saint-Aoustrille,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	0
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

Certifié exécutoire
Accusé Réception de la Sous-Préfecture le :
Publié, affiché ou notifié le :
Le Maire,



M. Thierry CHAUVEAU

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance,

M. Thibaut SUREAU